



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.1/L.28
17 février 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Huitième session
Genève, 9-13 février 2004
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ACCÈS AUX MARCHÉS, ENTRÉE SUR LES MARCHÉS ET COMPÉTITIVITÉ

Recommandations concertées*

1. La Commission souligne l'importance des liens entre l'accès aux marchés, l'entrée sur les marchés et la compétitivité pour ce qui est des perspectives et de l'ampleur des gains que les pays en développement peuvent attendre du commerce international et des négociations commerciales internationales. Elle met également l'accent sur l'importance des travaux de la CNUCED à cet égard.

2. La CNUCED doit poursuivre ses activités d'analyse des politiques axée sur le développement, de renforcement de la confiance et de formation de consensus, d'échange d'expériences et d'informations, et de renforcement des capacités en s'intéressant, notamment, aux conditions d'entrée et d'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement, y compris les produits de base. Ce faisant, elle devrait tenir compte, le cas échéant, des travaux déjà effectués ainsi que des compétences et de l'expérience acquises.

Elle devrait examiner les obstacles tarifaires et non tarifaires, notamment les obstacles techniques et autres conditions d'entrée sur les marchés (telles que les mesures nationales qui ont des incidences sur les exportateurs étrangers), qui entravent le commerce, en étant

* Approuvées par la Commission à sa séance plénière de clôture, le vendredi 13 février 2004.

particulièrement attentive à ceux qui sont préjudiciables aux exportations des pays en développement. La CNUCED devrait également poursuivre ses travaux, au besoin avec d'autres organisations internationales, sur les facteurs qui influent sur la compétitivité des pays en développement, notamment la structure des marchés internationaux et les pratiques anticoncurrentielles. Elle devrait approfondir ses travaux sur les préférences, le commerce Sud-Sud, y compris le Système global de préférences commerciales (SGPC), et les interactions entre les accords et processus commerciaux régionaux et internationaux et leurs répercussions sur le commerce et le développement.

3. La CNUCED devrait poursuivre et renforcer ses travaux sur les marchés internationaux et les politiques internationales concernant les produits de base, ainsi que sur les mesures macroéconomiques, mésoéconomiques et microéconomiques visant à améliorer la contribution du secteur des produits de base au développement, en se concentrant plus particulièrement, sur: i) les liens entre réduction de la pauvreté et production et commerce des produits de base; ii) le renforcement de la compétitivité du secteur des produits de base dans les pays en développement; iii) le positionnement stratégique des producteurs des pays en développement dans les chaînes de valeur ajoutée; iv) la diversification, dans les pays en développement, du secteur des produits de base vers des activités plus profitables au développement; v) les mécanismes de financement et de gestion des risques pour le développement du secteur des produits de base; et vi) une étude plus approfondie de la concentration des filières de distribution des produits de base et de ses incidences sur ces produits dans des pays en développement.

4. La CNUCED devrait continuer de jouer un rôle important dans l'établissement de partenariats efficaces entre les parties intéressées en vue d'apporter des solutions viables aux problèmes touchant les produits de base.

5. Les travaux de la CNUCED devraient contribuer à davantage de cohérence entre les politiques menées dans les domaines de la réduction de la pauvreté, du commerce, des produits de base et des flux financiers, à un suivi du Programme de travail de Doha axé sur le développement et à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. La CNUCED continuera également d'apporter une assistance technique aux pays en développement en vue de leur accession à l'Organisation mondiale du commerce.
